

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	10

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
10	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/04/2023
Mise en ligne sur le site internet le 14/04/2023

L'an 2023, le 11 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/04/2023.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusés ayant donné procuration : Mme GIRALDO Ludivine à Mme THIROT Sylvie, M. DOUCET Yann à Mme THOMAS Valérie

Excusés : Mme MILLÉRIOUX Myriam, M. COLIN Pascal

A été nommé secrétaire : Mme THIROT Sylvie

D23_013 – Compte administratif 2022 - Budget de la commune

**Vu les articles L2121-14, L2121-31 et 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

Sous la présidence de Madame Sylvie THIROT, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget de la commune 2022 qui s'établit ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		21 026,95 €		351 128,29 €	0,00 €	372 155,24 €
Opération de l'exercice	47 262,19 €	25 149,58 €	517 370,60 €	588 784,81 €	564 632,79 €	613 934,39 €
TOTAUX	47 262,19 €	46 176,53 €	517 370,60 €	939 913,10 €	564 632,79 €	986 089,63 €
Résultat de clôture	1 085,66 €	0,00 €	0,00 €	422 542,50 €	0,00 €	421 456,84 €
Restes à réaliser	1 912,05 €				1 912,05 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	2 997,71 €	0,00 €	0,00 €	422 542,50 €	0,00 €	419 544,79 €

Conformément à l'instruction codificatrice M14, il convient de procéder à l'approbation du Compte Administratif.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif du budget de la commune 2022 ;
- **ARRETE** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/04/2023
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,
Mme THIROT Sylvie

